

Communiqué
Pour diffusion immédiate

301

DC18.1

**RÉFORME DE LA LOI SUR LES MINES :
LE 3^E ESSAI DOIT ÊTRE LE BON**

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine
d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

Québec, 22 août 2013. En marge du conseil des ministres et à la veille de l'ouverture de la commission visant la réforme de la *Loi sur les mines* du Québec, la coalition *Québec meilleure mine* souhaite que ce troisième essai de réforme minière soit le bon.

« Après trois projets de loi depuis 2009, trois commissions parlementaires, près de 150 mémoires déposées à l'Assemblée nationale, de nombreux débats publics et des mobilisations citoyennes, il est plus que temps que le Québec se dote d'une nouvelle *Loi sur les mines*. Nous sommes prêts à collaborer avec tous les partis pour une adoption rapide du projet de loi 43. Le statu quo actuel mine le Québec » insiste Ugo Lapointe, l'un des porte-paroles de la coalition qui participaient ce matin à une conférence de presse à Québec.

La coalition invite les partis à s'élever au-dessus des luttes partisans et de travailler de concert à améliorer et adopter rapidement le projet de loi 43 en visant le bien commun.

Priorités citoyennes et environnement

Dans [un mémoire](#) (voir aussi [tableau synthèse](#)) déposé aujourd'hui à la commission, la coalition *Québec meilleure mine* demande de bonifier le projet de loi pour mieux protéger les citoyens et l'environnement. Elle propose notamment les quatre principales mesures suivantes :

1. Étendre les mesures de protection et d'accompagnement aux citoyens qui vivent à côté des projets miniers et qui en subissent les impacts ou les nuisances.
2. Donner un pouvoir effectif à l'État et aux municipalités/MRC d'exclure les activités minières de certaines zones sensibles de leur territoire;
3. Éliminer le régime « d'auto-surveillance environnementale » des minières en renforçant la capacité des ministères d'assurer des contrôles serrés sur le terrain et en soutenant la mise sur pied de comités de suivi indépendants et à vocation socio-environnementale.
4. Adopter par voie réglementaire, sans attendre la fin de l'étude détaillée du projet de loi, les mesures urgentes et promises depuis longtemps, notamment l'assujettissement de toute nouvelle mine (incluant les grandes carrières) à une évaluation environnementale et des consultations publiques.

« Le gouvernement doit adopter dès les prochaines semaines, par voie réglementaire, comme il vient de le faire pour les garanties financières visant la restauration des sites miniers, une mesure visant à assujettir toute nouvelle mine à une évaluation environnementale et des consultations publiques. Il ne faut pas attendre la fin de l'étude du projet de loi pour l'adoption de cette mesure, qui fait d'ailleurs consensus au Parti québécois comme au Parti libéral du Québec » ajoute Christian Simard, directeur général de Nature Québec.

« Pendant que Québec tarde d'adopter une nouvelle loi, les projets continuent d'avancer en Abitibi, sur la Côte-Nord et un peu partout au Québec. Nous avons besoin de nouvelles mesures de protection, et vite! » lance Me Nicole Kirouac, avocate et personne ressource du Comité de vigilance de Malartic.

« La Centrale des syndicats du Québec, qui compte des dizaines de milliers de membres dans toutes les régions du Québec, appuie sans réserve les demandes de *Québec meilleure mine*. Nous souhaitons aussi que cette troisième tentative de réforme soit la bonne », de conclure Marc Nantel, vice-président et résident de l'Abitibi-Témiscamingue.

-30 —

Pour information :

- Ugo Lapointe, coalition Québec meilleure mine, 514-708-0134
- Christian Simard, Nature Québec, 418-928-1150
- Me Nicole Kirouac, Comité vigilance de Malartic, 819-354-1911
- Marc Nantel, Centrale des syndicats du Québec, 514-770-8252

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée d'une trentaine d'organismes représentant collectivement plus de 250 000 membres partout au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans social, environnemental et économique. Site : www.quebecmeilleuremine.org.

Les membres actuels de la coalition : Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT) ▪ Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) ▪ Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) ▪ Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) ▪ Centrale des syndicats du Québec (CSQ) ▪ Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté ▪ Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU) ▪ Coalition Stop Uranium de Baie-des-Chaleurs ▪ Comité de vigilance de Malartic ▪ Écojustice ▪ Eco-vigilance Baie-des-Chaleurs ▪ Environnement Vert Plus Baie-des-Chaleurs ▪ Fondation Rivières ▪ Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM ▪ Groupe solidarité justice ▪ Les Amis de la Terre du Québec ▪ Justice transnationale extractive (JUSTE) ▪ MiningWatch Canada ▪ Manganie sans uranium ▪ Mouvement Vert Mauricie ▪ Nature Québec ▪ Professionnels de la santé pour la survie mondiale ▪ Regroupement citoyen pour la sauvegarde de la grande baie de Sept-Îles ▪ Regroupement pour la surveillance du nucléaire ▪ Réseau œcuménique justice et paix (ROJeP) ▪ Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) ▪ Sept-Îles sans uranium ▪ Société pour la nature et les parcs (SNAP-Québec) ▪ Société pour vaincre la pollution (SVP) ▪ Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ). *Tous nouveaux membres bienvenus.*